



Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille seize et le jeudi 23 juin, à dix-neuf heures,
Les membres du conseil municipal de Morne-À-L'eau, convoqués le 15 juin 2016, se sont réunis en la maison commune et sous la présidence de Monsieur Philipson FRANCFORT, Maire de la Commune de Morne-À-L'eau.

Etaient présents (22): Monsieur Philipson FRANCFORT, Madame Victoire JASMIN, Monsieur Ketty LABUTHIE, Madame Marcienne LORMEL-ARPHAXAD, Monsieur Edouard FRANCIETTA, Madame Nita FOUCAN, Monsieur Edmond MARCEL, Madame Sandra MANETTE, Monsieur Patrice RESEDEDANT, Madame Michelle MAKAIIA-ZENON, Monsieur Judex LACLUSSE, Madame Annette PRESSE, Madame Florise CANVOT-VINCENT, Madame Laure PHAETON, Monsieur Patrick CORNELIE, Monsieur Aurel MIRRE, Monsieur José ADELAÏDE, Monsieur Léonard JERUL, Monsieur Joubert LUCE, Monsieur Jean DARTRON, Madame Annick VANONY, Madame Roselyne CARDOVILLE.

Etaient Excusés (00):

Etaient représentés (05): Madame Marie-Christine NANNETTE, Madame Dolorès BELAIR, Madame Monique DELMESTRE, Monsieur Jean BARDAIL, Madame Nadia NEGRIT.

Etaient absents (06): Madame Marie-Chantale SAINT-SAUVEUR, Monsieur Favrot DAVRAIN, Monsieur Saint-Hilaire DELOUMEAUX, Monsieur Klébert BANCHE-MARIE, Monsieur Georges HERMIN, Madame Sabrina GARES.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Patrice RESEDEDANT a été désigné pour assurer le secrétariat.

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 33

Monsieur le Maire, ayant constaté la régularité de la procédure, est passé à l'examen de l'ordre du jour qui appelait notamment :

Délibération N°07-03-2016 : ouverture d'un accueil de loisirs à l'école Marcelle BLANCHINET de Jabrun Saint-Cyr et fixation des tarifs des activités proposées.

Délibération n°07-03-2016

Ouverture d'un accueil de loisirs à l'école Marcelle BLANCHINET de Jabrun Saint-Cyr et fixation des tarifs des activités proposées.

Suite à la fermeture de l'école Marcelle BLANCHINET située à JABRUN ST CYR et, afin de réhabiliter le lieu, il est proposé de mettre en place un accueil de loisirs, pour un effectif de 60 enfants, âgés de 3 à 17 ans. Cet accueil de loisirs fonctionnera à compter de la rentrée scolaire prochaine, les mercredis après la classe, ainsi que durant les petites vacances scolaires (Toussaint, Noël, Carnaval et Pâques).

Cette proposition reste en cohérence avec le PEDT qui vise notamment, à diversifier l'offre éducative sur le territoire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'action sociales et des familles,

Vu la délibération n°08-06-2014 du 17 juillet 2014 validant le projet éducatif du territoire,

Où l'exposé du Maire,

Et après en avoir débattu,

DECIDE :

Article 1^{er} : De mettre en place un accueil de loisirs au sein de l'école Marcelle BLANCHINET à compter de la rentrée scolaire 2016-2017, les mercredis après la classe, ainsi que durant les petites vacances scolaires (Toussaint, Noël, Carnaval et Pâques) ;

Article 2 : De fixer les tarifs d'inscription aux activités proposées, comme il suit ;

TARIF JOURNALIER	FORFAIT PERISCOLAIRE	FORFAIT PETITES VACANCES	
TARIF LE MERCREDI <i>Parents Allocataires</i> 18 €/enfant/Mercredi Pour 2 Enfants 16 € / enfant / Mercredi A partir de 3 enfants 14 € / enfant / Mercredi	FORFAIT MENSUEL <i>Parents Allocataires</i> 70 €/enfant/mois Pour 2 Enfants 62 € / enfant / mois A partir de 3 enfants 55 € / enfant / mois	FORFAIT 8 JOURS <i>Parents Allocataires</i> 100 €/enfant/mois Pour 2 Enfants 95 € / enfant / mois A partir de 3 enfants 90 € / enfant / mois	FORFAIT 15 JOURS <i>Parents Allocataires</i> 170 €/enfant/mois Pour 2 Enfants 160 € / enfant / mois A partir de 3 enfants 150 € / enfant / mois

Délibération N°07-03-2016 : ouverture d'un accueil de loisirs à l'école Marcelle BLANCHINET de Jabrun Saint-Cyr et fixation des tarifs des activités proposées.

<u>Non Allocataires</u> 20 €/enfant/Mercredi Pour 2 Enfants 18 € / enfant / Mercredi A partir de 3 enfants 16 € / enfant / Mercredi	<u>Non Allocataires</u> 75 €/enfant/mois Pour 2 Enfants 70 € / enfant / mois A partir de 3 enfants 62 € / enfant / mois	<u>Non Allocataire</u> 120 €/enfant/mois Pour 2 Enfants 115 € / enfant / mois A partir de 3 enfants 110 € / enfant / mois	<u>Non Allocataire</u> 190 €/enfant/mois Pour 2 Enfants 180 € / enfant / mois A partir de 3 enfants 170 € / enfant / mois
--	--	--	--

Article 3 : Une participation de 10 à 50 euros sera appliquée en sus, en fonction des sorties organisées ;

Article 4 : D'autoriser le Maire à entamer toutes les démarches et à signer les documents nécessaires à l'application de cette décision ;

Article 5 : Monsieur le Maire, Madame la Directrice Générale des Services, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'application de la présente décision.

**Ainsi délibéré et adopté à la majorité des membres du conseil municipal
Pour expédition certifiée conforme
Fait à Morne-À-L'eau, le 27 juin 2016,**



Acte rendu exécutoire après envoi au contrôle de légalité

Le... 06 juillet 2016...

Formalités de publicité

Effectuées le... 06 juillet 2016...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa publication, devant le tribunal administratif de Basse-Terre.

